Chronique Romande

Autor(en): **Fosca, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Neue Schweizer Rundschau**

Band (Jahr): **12 (1944-1945)**

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-759420

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE ROMANDE

PAR FRANÇOIS FOSCA

Il y a une cinquantaine d'années, la littérature de la Suisse romande comptait quelques romancières dont les ouvrages se distinguaient plutôt par les bons sentiments qui les avaient inspirés que par de sérieux dons littéraires. Ainsi, T. Combe et Eugénie Pradez. Le style de ces romans était terne et grisâtre, la psychologie sommaire et conventionnelle, la philosophie, pour autant qu'il s'en dégageait une, strictement conformiste. Rien ne pouvait heurter le lecteur le plus scrupuleux; point de situations risquées, point de réflexions subversives, nulle attaque dirigée contre la morale courante. Enfin, ces romans se terminaient toujours dans une atmosphère d'optimisme, de façon qu'en refermant l'ouvrage, le lecteur demeurât assuré que, somme toute, il y avait des braves gens sur la terre et que les situations les plus inquiétantes finissaient toujours par s'arranger.

Mais les temps ont bien changé; et pour saisir pleinement que nous sommes en 1944 et non en 1895, il suffirait, après avoir lu un de ces romans dont je viens de parler, de lire le recueil de nouvelles que vient de publier Clarisse Francillon à l'Abbaye du Livre sous le titre *La Belle Orange*. Ce serait faire un tel saut qu'on ne pourrait croire qu'en cinquante ans l'atmosphère se soit à ce point transformée.

D'abord, parce que Clarisse Francillon a un remarquable talent d'écrivain, alors que ses dévancières n'en avaient pour ainsi dire pas trace. Elle écrit avec aisance et netteté, sans bavures ni clichés, et a une vision aiguë des êtres et des choses. Elle met en pratique l'aphorisme de Stevenson: «Le grand art est d'omettre.» Pas de commentaires psychologiques, de longues analyses. L'existence de ses personnages nous est dépeinte par petites touches, par des traits et des détails dont chacun, isolé, pourrait paraître insignifiant, mais dont l'ensemble reconstitue avec une justesse étonnante le climat d'un entretien ou d'une situation. Sans doute, on peut discerner dans ses livres une assez lointaine influence de Tchekov et de certains romanciers anglais contemporains; mais Clarisse Francillon est toute autre chose qu'une adroite imitatrice, et a une personnalité bien marquée. Depuis son premier roman, *Chronique locale*, qui parut il y a dix ans environ, elle en a publié quatre ou cinq autres; et, malgré leurs incontestables mérites, on peut se demander si la nouvelle ne lui convient pas encore mieux que le roman. Ses dons d'observation pénétrante, de netteté du trait, de sobriéte de ton, trouvent dans le bref récit leur plein emploi.

Il faut ajouter que les milieux et les mœurs que nous dépeint Clarisse Francillon contribuent à accuser l'opposition entre ses livres et ceux de ses devancières. Elle aime à nous présenter des milieux bohèmes, des personnages placés en marge des cadres sociaux, sans attaches ni liens de famille, sans profession stable, plus ou moins affranchis des usages et des conventions; ce qu'on appelait, dans la terminologie militaire d'autrefois, des «enfants perdus».

Mais les ouvrages de Clarisse Francillon se différencient de ceux des romancières d'il y a un demi-siècle par autre chose encore que par des caractères purement littéraires: par la conception de la vie et de l'humanité qui s'en dégage. L'auteur jamais n'intervient pour émettre un avis, ni ne déforme ni ne caricature. Mais la lecture de ces récits laisse un arrière-goût amer, car un indéfinissable désenchantement en émane. Les hommes et les femmes y apparaissent les jouets de fatalités obscures, en butte à l'incompréhension, séparés les uns des autres par des mésententes secrètes. Il va sans dire que je ne reproche nullement à Clarisse Francillon de ne pas écrire de la littérature «consolante»; chaque artiste a le droit de nous proposer sa vision de l'univers. Je n'ai tenu qu'à préciser ce point. Libre au lecteur de décider s'il accepte ou non cette vision. De toute façon, il lui sera impossible de nier qu'avec Clarisse Francillon, la littérature romande compte un écrivain d'un très grand talent.

C'est un lieu commun, pour les critiques, de traiter avec le dernier mépris l'«histoire romancée». Avant de le faire, il serait peut-être bon de se rendre compte que la question est plus complexe qu'elle ne le paraît de prime abord. En premier lieu, l'histoire romancée pourrait justifier son existence en invoquant d'antiques et illustres précédents: Tite-Live et Quinte-Curce par exemple. Ensuite, s'il y a de mauvais ouvrages où un auteur sans vergogne a pris avec l'histoire de fâcheuses libertés, il serait d'une intransigeance bien austère de limiter le rôle de l'historien, et singulièrement du biographe, à une sèche énumération de faits. Du moment qu'il s'appuie sur les documents, ne les interprète ni ne les sollicite, le biographe a le droit de vivifier son récit, de décrire le milieu où évoluent ses personnages, et même de mettre dans leurs bouches des paroles qu'ils n'ont pas, très probablement, prononcées, mais qui sont conformes à leur nature et aux circonstances, qui sont vraisemblables.

C'est pourquoi l'on ne saurait blâmer Henri Bressler, qui vient de publier du fameux Bonivard une biographie extrêmement vivante. Depuis cent cinquante ans, la personnalité de Bonivard a été très diversement jugée. Tantôt on a vu en lui le héros de l'indépendance de Genève, l'adversaire de l'ennemi extérieur, le duc de Savoie; tan-

tôt on l'a dénoncé comme un ambitieux brouillon et sans scrupules, un bas jouisseur. Henri Bressler remet les choses au point; et il apparaît bien que son interprétation est la bonne. Tel qu'il le dépeint, Bonivard se présente comme un écrivain aux tendances humanistes, un épicurien qui aimait la vie et ses plaisirs, et qui eut la malchance de se trouver pris dans la lutte qui opposait le duc de Savoie et les Réformateurs. Bonivard ne pouvait susciter, chez l'un comme chez les autres, que la méfiance et l'hostilité; et on doit reconnaître que bien souvent il s'est conduit en enfant gâté, qui voudrait que tous se pliassent devant ses désirs. Ni un grand politique, ni un grand caractère, Bonivard demeurera comme un écrivain de talent desservi par les circonstances où le destin le plaça. Le livre d'Henri Bressler nous donne l'image la plus juste, et en même temps, la plus pittoresque, d'une personnalité fort curieuse.

A l'instigation de M. Samuel Baud-Bovy, le Conseil administratif de la Ville de Genève a proposé au Conseil municipal qu'il soit créé trois prix trisannuels de trois mille francs, pour encourager les écrivains, les artistes et les musiciens. Ces prix porteront le titre de «Prix de la Ville de Genève», et seront décernés au cours d'une cérémonie solennelle.

On ne saurait trop féliciter ceux qui ont pris l'initiative de ce projet, et il faut vivement souhaiter qu'il soit adopté par le Conseil municipal. J'y ajouterai deux remarques. D'abord, qu'il serait bon, pour justifier cette décision des pouvoirs publics, de rappeler au grand public, qui en grande majorité l'ignore, que depuis cent cinquante ans la rémunération du travail littéraire, artistique et musical n'a fait que baisser. Il serait facile d'apporter à l'appui de cette affirmation des chiffres précis. J'en citerai un seulement: l'ouvrage de Stendhal, *De l'Amour*, qui fut un «four noir» lorsqu'il parut, vers 1820, rapporta pourtant à l'auteur deux mille francs; et deux mille francs de cette époque-là en représentent bien quatre ou cinq mille de la nôtre.

Ensuite il ne serait pas inutile de préciser, afin que l'attribution de ces prix ne suscite pas de malentendus dans le public, si ces prix seront décernés en tenant uniquement compte de la valeur de l'œuvre, indépendamment de toute autre considération; ou si l'on fera entrer en ligne de compte la situation matérielle du bénéficiaire éventuel. Les deux façons de voir sont également légitimes; mais il serait fâcheux, si la première était adoptée, que le public, insuffisamment renseigné, s'étonnât ou même s'indignât, qu'on alloue cette somme à quelqu'un qui ne lui semblerait pas en avoir un besoin urgent. Car ce malentendu risquerait de nuire dans l'opinion, et à celui qui recevrait le prix, et à ceux qui l'ont institué.